



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

Le conseiller de Via Prévention peut vous aider dans l'évaluation des conditions préalables. Afin de convenir des modalités pour les exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous pour bénéficier de ce service.

CLIENTÈLE VISÉE

Les travailleurs, les superviseurs, les membres du comité de santé et sécurité et les employeurs impliqués dans les opérations de chargement, d'arrimage ou de déchargement d'une cargaison.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les principaux risques à la sécurité associés à la séquence d'arrimage d'une cargaison, pour les travailleurs et les autres usagers de la route.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de :

- Planifier efficacement la séquence d'arrimage et les mesures de sécurité à appliquer
- Identifier les situations à risque d'accidents de travail pour l'ensemble des travailleurs impliqués et les mesures préventives à adopter
Par exemple : chutes, efforts excessifs, collision, frappement, coincement, etc.
- Appliquer les dispositions de la réglementation québécoise sur les normes d'arrimage ainsi que celles prévues à la Norme 10
 - Les 2 principes de base de l'arrimage
 - Positionnement des appareils d'arrimage
 - L'inspection des appareils d'arrimage
 - Les chargements spécifiques (au besoin)

CONTENU DU COURS

1. Notions préalables à l'arrimage
2. Risques associés à chaque étape de l'arrimage et les moyens à prendre pour les éviter
 - 2.1. Planification de l'arrimage
 - 2.2. Chargement du véhicule
 - 2.3. Arrimage de la cargaison
 - 2.4. Circulation
 - 2.5. Désarrimage de la cargaison
 - 2.6. Déchargement du véhicule
3. Post-arrimage

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation assistés d'une présentation PowerPoint, de courts vidéos, d'exercices d'apprentissage et de mises en situation.

Un exercice pratique est recommandé.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide sur les normes d'arrimage des cargaisons du MTQ
- Fiche procédure d'attelage et de dételage
- Fiche règles de base pour l'arrimage des cargaisons
- Arrimage des véhicules sur roues ou chenilles
- Cherchez l'erreur
- Procédure d'arrimage sans sangles
- Procédure d'arrimage avec tendeur à chaîne
- Procédure d'ouverture des portes d'une semi-remorque à double verrou
- Procédure d'ouverture des portes d'une semi-remorque à simple verrou

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances à l'aide d'un examen formatif à la fin de la formation.

DURÉE

4 heures, la session de formation s'ajustant au type de transport effectué par l'entreprise.

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

